



Le Président,

Stéphan de BOKAY  
Gérant, Architecte DPLG  
87, avenue Paul Doumer  
92500 RUEIL-MALMAISON

Paris, le 21 mars 2012

*cher* Monsieur,

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments constitue l'un des chantiers les plus importants du Grenelle de l'Environnement. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un pilotage spécifique par le Plan Bâtiment Grenelle qui rassemble l'ensemble des acteurs de la sphère publique et privée.

La rénovation énergétique des copropriétés constitue l'un des sujets prioritaires du Plan Bâtiment. Parmi l'ensemble de nos missions, il nous appartient de soutenir et promouvoir les opérations vertueuses.

A ce titre, le projet de rénovation de la résidence des Dahlias à Rueil-Malmaison apparaît exemplaire.

Nous sommes particulièrement sensibles à la performance énergétique du bâtiment réhabilité (diminution de 67% de la consommation), à la densification du projet qui permet la création d'un logement supplémentaire accessible aux personnes à mobilité réduite, et enfin, à la reproductibilité de l'opération grâce au système constructif novateur que vous mettez en œuvre.

Ce projet illustre pleinement la place centrale de l'architecte dans la conduite du projet et dans l'accompagnement globale de la démarche auprès des copropriétaires et des syndics. Il s'agit là d'un point essentiel qui permettra de déployer à grande échelle la rénovation énergétique des copropriétés.

C'est pourquoi, je tiens à vous assurer de tout mon soutien dans la poursuite de votre projet et votre participation à de nombreuses nouvelles opérations exemplaires au regard de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

J'espère très sincèrement que ce projet pourra retenir l'attention de l'ADEME afin d'obtenir les financements complémentaires dont vous avez besoin et permettre ainsi d'atteindre des performances optimales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée *et de vos*  
*mes encouragements,*

Philippe Pelletier  
Avocat,  
Président du comité stratégique  
du Plan Bâtiment Grenelle